



Note n°3 du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

rédigée par Pierre-Olivier Lefebvre et Angélique Giacomini

à l'attention de Jérôme Guedj dans le cadre de la mission - Lutte contre l'isolement des personnes âgées en période épidémique

16/05/2020

Cette note se propose d'aborder les enjeux liés à l'accompagnement des collectivités en ce contexte de sortie de confinement contraint avec maintien de la nécessité pour les aînés d'y persévérer de façon volontaire, ainsi qu'avec la mise en œuvre d'une dynamique de long terme - hors contexte épidémique - s'agissant des politiques publiques locales de prise en compte des aînés dans les politiques publiques de territoire.

Si la mission de lutte contre l'isolement des aînés en période d'épidémie a vocation à répondre à une situation d'urgence liée à la pandémie et au confinement, il apparaît fondamental de revenir plus largement sur les besoins et attentes des collectivités après deux mois d'une crise sans précédent à laquelle les élus locaux ont dû faire face, le plus souvent en première ligne. Cette période a effectivement été riche en enseignements qui permettront de nourrir les stratégies à venir ; les rapports, préconisations et outils conçus à destination des collectivités doivent désormais d'une part prendre en compte le fait qu'ils sont publiés à un moment où les collectivités locales sont, pour la grande majorité, déjà organisées puisqu'elles font face depuis plusieurs semaines, et d'autre part qu'ils devront constituer un support pour les nouveaux élus qui vont débiter un nouveau mandat sous peu, sans expérience pour une partie d'entre eux et en contexte de crise.

Des politiques publiques transversales qui soutiennent la dynamique locale de lutte contre l'isolement

Parmi les enseignements fondamentaux issus des retours d'expériences des collectivités locales en cette période de crise, nous pouvons retenir que l'initiation d'une réflexion collective, transversale et participative autour des politiques publiques locales d'adaptation des territoires au vieillissement tout au long du mandat (et non uniquement dans le cadre de la gestion de crise) est un axe essentiel pour répondre aux besoins et attentes des habitants dans un contexte d'urgence. Il a en effet été constaté, dans les territoires qui se sont investis en ce sens plusieurs années en amont de la pandémie, une plus grande réactivité et de plus grandes facultés à coopérer de façon multipartenariale avec l'ensemble des services mais aussi des acteurs du territoire, pour répondre rapidement mais aussi de façon efficace et qualitative aux besoins et attentes des générations âgées. Cela a pu être observé dans l'ensemble des domaines de l'environnement social et bâti dont voici quelques exemples :

- Dans les territoires où le parcours résidentiel a été pensé dans les documents stratégiques et de planification, des dispositifs d'habitat intermédiaires, inclusifs, partagés ont été conçus et ont permis à une partie des aînés fragiles du territoire d'être naturellement soutenus, accompagnés et aidés par des interlocuteurs de confiance et de proximité.

- Là où des réseaux de bénévoles de lutte contre l'isolement et/ou des coopérations Monalisa préexistaient, des dynamiques d'appels sortants et des services d'aide (courses, médicaments, etc.) ont pu se mettre en place de façon rapide et qualitative grâce à des acteurs de confiance déjà formés et une coopération préétablie entre les acteurs.
- La transversalité initiée dans les politiques publiques locales et la sensibilisation de l'ensemble des services de la collectivité aux spécificités liées à l'avancée en âge sont apparues comme une plus-value importante dans les territoires où des agents issus d'autres services ont dû être exceptionnellement mobilisés sur ces enjeux en cette période de crise.
- Là où des outils et supports de communication à destination des plus âgés ont été travaillés et adaptés, il a été plus facile de leur transmettre les informations nécessaires et adaptées.

Des modalités de gouvernance en faveur de la coopération dans le territoire

En termes de gouvernance concernant la lutte contre l'isolement et plus largement la prise en compte des générations âgées dans la société, on observe que les communes impliquées dans VADA s'appuient sur les instances préexistantes (COPIL / COTECH / instance de participation des habitants) et que ce fonctionnement apparaît comme étant pertinent pour répondre aux besoins liés à la crise :

- un COPIL (Maire, cabinet, DGS/DGA, service communication, CCAS, Maison des seniors, élus de délégations diverses (culture, démocratie participative, jeunesse, transports...) pour générer des politiques publiques transversales de lutte contre l'isolement des aînés (permet de ne pas s'appuyer que sur les réseaux classiques médico-sociaux mais de veiller à la diversité des publics touchés) [par exemple, certaines bibliothèques ont touché parmi leurs bénéficiaires des personnes âgées qui n'auraient pas été touchées par d'autres biais (parce que pas considérées vulnérables avant la crise OU pas sur les listings OU n'ayant pas souhaité donné suite à des échanges avec des interlocuteurs qu'elles ne connaissaient pas ou dont elles se méfiaient car issus du médico-social qui repousse certains publics.)]

- un COTECH : Maire, DGS/DGA, élu aux PA, CCAS, Maison des seniors, associations locales, association des commerçants, services de la collectivité qui pourraient trouver une façon de s'investir.

L'implication de représentants de personnes âgées qui peuvent se faire le relais des difficultés rencontrées localement sur la base de leur expertise d'usage du territoire apparaît également comme étant un fondement pour une dynamique de qualité.

Le CCAS devrait quant à lui constituer un pivot sur les questions de « dépistage » de la fragilité, de repérage de situations qui tendraient à se dégrader, devrait jouer un rôle de coordination et d'orientation en cas de besoin de mise en place de services de soutien à domicile.

Il est toutefois fondamental de réaffirmer dans les modalités de gouvernance le nécessaire positionnement en tant que coordinateur de la collectivité (commune ou intercommunalité) avec une implication de l'ensemble des services mais aussi des partenaires privés et associatifs du territoire et des aînés eux-mêmes qui doivent contribuer à la dynamique sur la base de leur expertise d'usage.



En conclusion...

Des enseignements et des enjeux pour l'avenir

En situation de crise comme hors contexte épidémique, on observe en premier lieu la nécessité de ne pas surajouter de nouveaux dispositifs aux processus déjà enclenchés dans les territoires. Il s'agit surtout de favoriser l'appropriation par les acteurs locaux de bonnes pratiques issues d'autres territoires et de conseils méthodologiques ayant fait leur preuve. Il s'agit ainsi de leur fournir des supports méthodologiques pour la conduite de projets et des outils d'aide à la décision dans l'idée donner de la lisibilité et de valoriser ce qu'ils ont déjà construit et d'envisager de nouvelles actions à mettre en œuvre pour le bien-être des habitants.

Cette stratégie est un prérequis pour éviter l'instauration de dispositifs « top-down » (descendants) et pour favoriser l'appropriation par les acteurs de terrain, avec une prise en compte impérative de la diversité des territoires.

Pour soutenir la dynamique de vivre-ensemble entre les générations, il apparaît parallèlement essentiel d'initier une campagne forte de lutte contre les discriminations liées à l'âge et de changement du regard posé sur les générations âgées. Ce constat préexistant à la crise, n'en a été que renforcé par l'image de fragilité et de vulnérabilité des aînés qui a été largement communiquée.

En cela, il est fondamental de réaffirmer le fait que chacun, en fonction du contexte, peut tour à tour être un soutien ou être soutenu à travers la valorisation du rôle de bénévole des plus âgés mais aussi de la solidarité dont ils font preuve de manière informelle (soutien au voisinage, garde des petits-enfants, etc.).

Ces éléments tendent à confirmer la pertinence et la légitimité du développement d'un label Villes amies des aînés dont le référentiel sera fondé à la fois sur les retours d'expériences des collectivités engagées et l'expertise d'usage du territoire des habitants âgés. En effet, la mise en œuvre d'une telle dynamique qui aurait fait l'objet d'une forte appropriation par les acteurs de territoire et qui soutiendrait le développement d'une dynamique transversale et participative d'adaptation du territoire aux générations âgées permettrait de répondre aux enjeux déjà formulés avant le début de la crise et affirmés par cette dernière, à savoir la nécessité :

- d'une prise en compte des spécificités liées à l'avancée en âge dans les actions, services, projets de territoires
- d'initier une dynamique transversale qui ne soit pas uniquement centrée sur les aspects médico-sociaux liés au vieillissement
- de donner de la lisibilité à l'offre locale
- d'accompagner les acteurs de territoire via des outils d'aide à la décision, des partages d'expériences et une méthodologie facilitant la conduite de projets locaux
- de créer des dispositifs de gouvernance favorisant le déploiement de dynamiques de territoires efficaces et de qualité
- de travailler en amont des situations extrêmes pour être en mesure de mobiliser rapidement des réponses de qualité à destination des aînés.